

// Procès-verbal

Association Région Valais romand - Assemblée générale

Date 08.02.2024 **Heures début > fin** 11h00 > 12h15

Lieu Mase, Salle polyvalente

Rédactrice Maë Derivaz

Présents selon liste déposée au secrétariat

Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Bienvenue contrôle des présences acceptation de l'ordre du jour
- 2. Nomination des scrutateurs
- 3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 15 juin 2023
- 4. Rétrocession de la taxe au sac point de situation
- 5. Pénurie d'énergie et black-out situation dans les communes
- 6. Développement d'outils d'aide à la décision pour les communes point de situation
- 7. Budget 2024 décision
- 8. Présentation des activités du Crealp
- 9. Parole aux invités
- 10. Divers





1. Bienvenue - contrôle des présences - acceptation de l'ordre du jour

En ouverture de séance, le Président Philippe Varone salue l'assemblée et souhaite la bienvenue aux participants. Il remercie la Commune de Mont-Noble pour son accueil. Il rappelle que l'assemblée générale de l'Antenne Région Valais romand (Antenne) devait se tenir le 7 décembre dernier, jour de l'enterrement de M. Léonard Gianadda. Il s'agit de la deuxième assemblée générale pour l'année 2023 et celle-ci sert à valider le budget et présenter certains projets en cours.

La liste des présences est disponible auprès du secrétariat.

La parole est ensuite donnée à Bernard Bruttin, Président de la Commune de Mont-Noble, qui remercie le Président et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il relève les atouts touristiques de sa Commune ainsi que le projet d'interconnexion du réseau d'eau.

Philippe Varone soumet ensuite l'ordre du jour pour approbation.

Décision : L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

2. Nomination des scrutateurs

Sur proposition du Président, l'assemblée nomme deux scrutateurs :

- Blaise Borgeat
- Vincent Reynard

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 15 juin 2023

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 15 juin 2023 est soumis pour approbation.

Décision : Sans remarque, le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteur.

4. Rétrocession de la taxe au sac – point de situation

Philippe Varone cède la parole à Grégory Carron, Directeur de l'Antenne Région Valais romand.

Le Directeur de l'Antenne rappelle les responsabilités des communes en Suisse. Elles doivent gérer les déchets urbains, incluant la collecte, le tri, le recyclage et l'élimination, en suivant les directives environnementales fédérales et cantonales, tout en appliquant le principe du pollueur-payeur pour couvrir les coûts associés.

Grégory Carron mentionne quelques points :

Déchets urbains incinérables - qui fait quoi ?

Communes

- Réduire les quantités de déchets ;
- Organiser le tri, la collecte, le transport, le stockage provisoire et le traitement des déchets urbains :
- Encourager la valorisation des déchets ;
- Assurer l'autofinancement des coûts et autres frais communaux dus à la gestion des déchets ;
- Fixer le montant de la taxe de base et la percevoir auprès de ses débiteurs.





Usines

- Accueillir, traiter et valoriser les déchets ;
- Apporter un conseil technique ;
- Transmettre les tonnages récoltés par chaque commune à l'Antenne.

Association Région Valais romand

- Fixer le prix des sacs ;
- Déterminer la méthodologie de rétrocession de la taxe ;
- Encaisser et rétrocéder l'intégralité de la taxe ;
- Effectuer les contrôles et en répondre vis-à-vis des communes.

Point de situation

Une première solution avait débuté en 2018. L'expérience a donc duré 6 ans. La solution actuelle n'encourage pas les communes à mettre en place un système de recyclage complet. De plus, certaines données ne sont pas fiables et les pratiques varient selon les communes.

En conclusion, ce système n'est donc plus équitable et nécessite d'être revu.

Afin d'améliorer le taux de recyclage, la solution envisagée pour la suite doit viser une rétrocession améliorée, qui tienne compte des efforts des communes. Pour cela, il est indispensable d'encourager les communes à harmoniser les pratiques de recyclage, en considérant le territoire et ses spécificités. Le but est d'annualiser la rétrocession.

Grégory Carron ajoute que la question du prix du sac pourra être considérée une fois les améliorations opérationnelles mises en place.

Finances communales - Constat

Les taxes de base hétérogènes empêchent une comparaison réaliste (6 méthodologies différentes). De plus, la diversité des pratiques opérationnelles rend impossible une comparaison dans le Valais romand. Le Haut-Valais exploite une solution centralisée avec une seule entité qui gère l'ensemble de la collecte (du transport à l'incinération). Les communes financent leurs infrastructures. Les investissements dans les déchetteries préalables à 2018 « sur l'impôt » semblent avoir été tolérés. L'autofinancement est atteint pour 35 communes et est déficitaire pour 23 communes. La réallocation des charges, notamment celles du personnel, est différente dans les pratiques comptables. Les communes n'ont pas toutes la même capacité à appréhender les questions posées.

Grégory Carron présente un graphique des différents coûts des sacs taxés.







Il annonce qu'une séance d'information pour les communes aura lieu le mercredi 21 février 2024, à 15h00, à Riddes.

Par la suite, il s'agira d'agender un point à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée générale afin de décider la méthode applicable pour la suite, la date d'application et les modifications de la convention.

Des mesures d'accompagnement seront proposées si les communes en font la demande.

Discussions

David Melly estime le calendrier ambitieux. Il comprend le manque d'infrastructures dans certaines communes. En revanche, la taxe de base devra être modifiée pour les communes qui toucheront moins d'argent. Ces dernières ne pourront pas toutes être opérationnelles en janvier 2025. Elles vont faire un déficit sur cette gestion. Philippe Varone répond que le planning pourra être adapté tout en gardant le principe de la solidarité.

5. Pénurie d'énergie et black-out – situation dans les communes

Philippe Varone introduit le sujet de la pénurie d'énergie et du balck-out.

Les communes valaisannes se sont engagées pour la sobriété énergétique. Elles ont accordé des actions dans 6 thématiques durant la période de l'hiver 2022-23 :

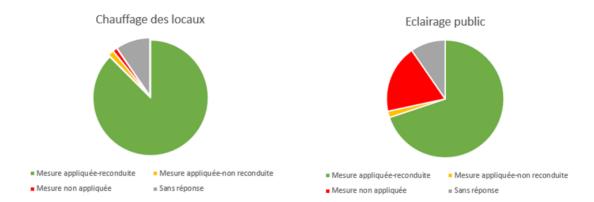
- Chauffage des locaux ;
- Gestion de l'eau / eau chaude ;
- Eclairage patrimonial;
- Eclairage de Noël ;
- Eclairage public ;
- Consignes aux collaborateurs.

Entre 70% et 90% des communes se sont investies pour réduire les consommations d'énergie.

Globalement, 75% des mesures seront poursuivies.







Chaque commune a le devoir de garantir l'approvisionnement en énergie et l'adoption de mesures en vue de remédier aux éventuelles carences en matière d'approvisionnement en énergie, denrées alimentaires et autres produits de première nécessité (Article 6 - Loi valaisanne sur les communes (RS 175.1).

Chaque commune a reçu un plan de continuité des activités (PCA) qui devrait permettre de se préparer à un ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crises, des prestations de services essentiels puis une reprise planifiée des activités. Des outils-modèles sont à disposition des communes :

- Un mode d'emploi et liens utiles ;
- Un avis de droit sur les responsabilités communales ;
- Une fiche de définition d'un plan de continuité d'activité (PCA) ;
- Un flyer « type » pour une communication tout public ;
- Un fichier Excel listant les activités à maintenir ;
- 34 fiches spécifiques permettant de rédiger des stratégies.

Philippe Varone ajoute que le PCA peut être adapté pour d'autres fonctionnements en mode dégradé d'une administration publique (catastrophes naturelles, etc...).

Il mentionne l'importance de faire perdurer ces mesures au sein des communes notamment pour les factures annuelles. L'Antenne reste à disposition pour toutes propositions d'améliorations.

6. Développement d'outils d'aide à la décision pour les communes – point de situation

Philippe Varone donne la parole à Léonard Evéquoz, Directeur adjoint de l'Antenne, afin de présenter le développement d'outils d'aide à la décision pour les communes qui représente une bonne partie du budget.

Léonard Evéquoz fait un point sur la mémoire à long terme. Il expose ensuite les trois plateformes en développement :

SmarTer (au service du territoire)

La plateforme avait initialement été développée pour les agglomérations afin de suivre les mesures et partager les bonnes pratiques. Elle offre également des cockpits simples et à jour. Les Présidents des communes se connectent et voient directement les mesures qui les concernent.





Actuellement, l'interface SmarTer est en évolution afin d'être utilisable pour diverses planifications communales et supra communales. Les indicateurs statistiques pré-sélectionnés et pertinents sont en développement à l'échelle du quartier.

nexAdmin (au service de l'intelligence collective)

nexAdmin permet d'échanger de l'information créée et vérifiée avec un système de recherche simple (MCH2 / mode recherche). Une page est dédiée à chaque sujet sur laquelle diverses ressources sont à disposition. De plus, il est possible d'échanger entre les utilisateurs en proposant du contenu ou en posant une question.

Le but est de centraliser les informations afin d'éviter un maximum de demande de documents, coûts, etc

La plateforme est actuellement en test au sein du groupe « cyberadministration ».

Intercommunalités (au service de la collaboration)

La plateforme « Intercommunalités » a été développée afin de visualiser rapidement les intercommunalités existantes et les coûts engagés.

Un District ayant 80 intercommunalités a montré à l'Antenne un fichier Excel compliqué à démêler. Après analyse, la meilleure solution était le développement d'une plateforme très visuelle. Chaque Commune pourra se connecter et prendre connaissance de leurs intercommunalités en ayant une vue d'ensemble.

Dans les années à venir, la plateforme devrait instaurer le langage artificiel. Avec la base donnée actuelle, les communes pourront avoir des réponses facilement.

Les accès de connexion vont parvenir très bientôt aux communes.

7. Budget 2024 - décision

Grégory Carron présente le budget 2024 de l'Antenne. Celui-ci se décline comme suit :

	Budget 2024	
	Revenus (CHF)	Charges (CHF)
Exploitation générale	2'399'500	-2 520 650

Budget 2023	
Revenus (CHF)	Charges (CHF)
2'259'885	-2'248'650

Comptes 2022	
Revenus (CHF)	Charges (CHF)
1'895'319	-1'865'046

30'272

Résultat d'exploitation

-121'150

11'235

Comptes 2022 1 895 319
1 895 319
794'070
837'137
235'695
25'320
3'097

	Budget 2024	Budget 2023
Produits	2 399 500	2'259'885
Contributions des communes	815'000	805'335
Contributions et mandats du Canton	1'010'000	1'052'000
Autres mandats pour collectivités publiques	467'500	352'550
Contributions de tiers sur projets	37'000	25'000
Autres produits	70'000	25'000



	Budget 2024	Budget 2023
Charges d'exploitation et d'administration	-2 093 500	-1'933'000
Salaires	-1'515'000	-1'380'000
Charges sociales	-319'000	-298'000
Charges du comité	-33'000	-33'000
Frais formation et autres frais de personnel	-30'000	-26'000
Frais de déplacement et de représentation	-29'000	-28'000
Loyer, charges et entretien	-67'000	-60'000
Assurances commerciales	-3'500	-3'000
Téléphone, fax, portables	-8'500	-10'500
Frais de port	-2'000	-2'500
Maintenance et frais informatiques	-30'000	-20'000
Frais divers d'administration (papeterie, impressions)	-5'000	-10'000
Communication	-40'000	-50'000
Abonnements, publications, cotisations	-5'000	-5'500
Honoraires de fiduciaire	-6'500	-6'500

Comptes 2022	
-1 611 016	
-1'084'442	
-239'261	
-33'000	
-38'170	
-29'512	
-69'751	
-3'878	
-9'037	
-1'948	
-44'079	
-5'372	
-37'697	
-8'767	
-6'100	

	Budget 2024	Budget 2023
Charges des projets	-395'000	-292'00
Prestations selon plan d'actions	-10'000	-10'000
Intelligence territoriale	-55'000	-15'000
Plateforme intercommunalité	-20'000	
Serveur "données" (stockage et accès données statistiques)	-20'000	-
Cockpit énergie	-5'000	-
Mandat externe détermination indicateurs données communales	-10'000	-
eGov	-50'000	-100'000
Plateforme nexAdmin + évtl "Anibis des communes"	-20'000	-
Cyberadministration : accompagnement spécifique, formation commune	-10'000	-
Cyberadministration : mandats d'experts pour réalisation fiches thématiques	-20'000	-
Vivre et travailler en Valais	-20'000	-5'000
Interface numérique (aide à la décision)	-245'000	-140'000
Frais annuels de maintenance et d'hosting	-10'000	-
Implémentation SmarTer "communes" (environnement pour projets communaux)	-155'000	-
Implémentation du projet "Quartiers" sur <u>SmarTer</u> (accès aux statistiques communales)	-55'000	-
3x Packs d'entretiens : améliorations diverses demandées par les utilisateurs	-25'000	-
Veille stratégique	-5'000	-2'000
Déchets urbains	-5'000	-15'000
Charges extraordinaires	-5'000	-5'000

-219'070
-21'088
-6'650
-
-
-
-
-36'551
-
-
-
-2'800
-115'712
-
-
-
-
-4'315
-31'954
-

Charges d'amortissements et charges financières	-32'150	-23'650
Amortissements	-32'000	-23'500
Frais bancaires	-150	-150

-34'960	
-34'340	
-620	

Provision au 31.12.2023 : CHF 141'434.-Capital au 31.12.2023 : CHF 2'539'070.-

Philippe Varone ajoute que le budget présenté est équilibré avec une situation patrimoniale qui est saine.

Décision : L'assemblée générale approuve à l'unanimité des membres présents le budget 2024 de l'Association Région Valais romand tel que présenté.





8. Présentation des activités du Crealp

Philippe Varone donne la parole à Raphaël Marclay, Directeur du Crealp, et son équipe, pour une présentation des activités du Centre de recherche sur l'environnement alpin.

Raphaël Marclay remercie l'Antenne pour l'invitation.

Pour l'histoire, Crealp est une fondation fondée en 1968 à but non lucratif qui mène des mandats, expertises et projets d'innovation dans les domaines des sciences de l'environnement et des géosciences.

Six thématiques sont mises en avant dans la présentation :

- Dangers naturels;
- Monitoring environnemental;
- · Ressources naturelles;
- Impacts du changement climatique ;
- Géothermie ;
- Communication et vulgarisation.

Tristan Brauchli aborde 4 sujets des dangers naturels.

La prévision des crues du Rhône

Crealp développe et met en œuvre un système de prévision et de gestion des crues du Rhône. La plaine du Rhône fait l'objet d'enjeux importants en termes d'aménagement du territoire. Crealp est mis à contribution dans le processus d'élaboration des préavis pour les demandes d'autorisation de construire par rapport aux zones de danger d'inondation du Rhône.

La surveillance de cours d'eau latéraux

La surveillance des cours d'eau poursuit prioritairement deux buts :

- Fournir un système de surveillance et d'alarme des niveaux et/ou débits pour les plans d'alarme et d'intervention communaux (PAI).
- Fournir des données de base (hauteurs d'eau et débits) pour la gestion des cours d'eau, le dimensionnement des aménagements et l'amélioration du système dédié à la prévision et la gestion des crues.

Le réseau hydrométrique est géré et entretenu par Crealp en collaboration du Service de la mobilité (SDM).

Le système d'alerte pour les laves torrentiel

Les systèmes d'alerte précoce hydrologiques constituent un outil essentiel de la gestion des risques naturels, permettant l'anticipation des événements et la mise en œuvre des mesures de protection.

La surveillance instabilité de terrain et glacier

Le SIRS-DAGEO fait partie des systèmes d'information à références spatiales (SIRS) mis en place par le canton du Valais dans le but d'optimiser l'exploitation et la valorisation des informations contenues dans les études de dangers naturels (avalanches, crues, instabilités de terrain). Le SIRS-DAGEO recense les informations liées aux dangers géologiques.

Pascal Ranstein prend la parole pour développer le projet de monitoring environnemental. Le but est de pouvoir traiter des données pour qu'elles soient éligibles à la communication à l'aide de l'intelligence artificielle (IA).





Un cercle de vie des données a été fait à la suite d'une expertise. Les données doivent pouvoir être stockées et validées afin de les mettre à disposition de la population. Des produits d'aide à la décision sont à disposition (modèle, Carte, etc.).

Concernant les ressources naturelles, Marie Arnoux aborde la thématique de l'eau et de l'impact changement climatique.

Le stockage des ressources

Crealp appuie les collectivités publiques et partenaires privés dans la définition de stratégies visant la gestion durable de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique. Le but est de développer et de mettre à disposition de nouveaux outils assurant la sécurité actuelle et future.

Actuellement, un projet avec la Commune de Val de Bagnes est en cours afin d'établir un diagnostic stratégique des ressources. Le cycle de vie de recherches est exposé. Le but est de trouver comment les ressources évolueront dans le temps pour améliorer les plans de gestion.

Tristan Brauchli ajoute qu'un nouveau projet avec la Commune d'Ayent est en cours. Son but est de mettre un prix sur l'eau en fonction de son utilisation et des infrastructures mises en place au sein des communes.

Impact du changement climatique

Marie Arnoux expose la vulnérabilité de la ressource en eau. Des drones filme les crues afin de créer des modèles 3D de l'impact qu'aura le changement climatique

Pour terminer, Raphaël Marclay présente les thématiques de la Géothermie et de la communication et vulgarisation.

Géothermie

La géothermie est une source de chaleur soutenue par la confédération et les cantons pour la transition énergétique. Le CREALP développe des projets visant à valoriser le patrimoine hydrothermal des milieux alpins et aide à la gestion intégrée des installations d'exploitation thermique des nappes phréatiques comme celle de la plaine du Rhône.

Communication et vulgarisation

Raphaël Marclay expose les différents moyens de communications utilisés par le Crealp ainsi que les partenaires.

Le Directeur clôt ce point en ajoutant que des rapports d'activité seront à disposition lors de l'agape qui suivra. Crealp se tiendra à disposition pour toutes questions.

Philippe Varone remercie Crealp pour leur intervention.

9. Parole aux invités

La parole est donnée à Adrian Zumstein, Chef de service du Développement territorial.

Il s'exprime brièvement et remercie l'Antenne pour la collaboration fructueuse. Il se réjouit de poursuivre cette collaboration dans le futur.





Philippe Varone donne ensuite la parole à Christophe Darbellay, Président du Conseil d'Etat, tout en le remerciant pour la confiance témoignée notamment, dans les relations entre le SETI et l'Antenne au titre de partenaire de Promotion économique Valais.

Christophe Darbellay remercie le Président ainsi que l'Antenne pour le travail élaboré et la collaboration avec son Département.

Il salue le développement de l'Antenne et relève son importance au niveau des collaborations intercommunales. Il estime que les différents outils présentés lors de la séance apportent une vraie plus-value et souligne l'importance de considérer un travail avec l'intelligence artificielle (IA).

Il évoque le projet Valais4you et exprime sa satisfaction quant aux derniers développements. Il rappelle que le but du projet est d'attirer des travailleurs qualifiés en Valais et de positionner le Canton comme pourvoyeur de métiers à valeur ajoutée.

Pour conclure, il aborde le projet Vélo-VTT Valais/Wallis. Il insiste sur l'importance de développer les trois grands itinéraires régionaux à travers le Valais, et notamment la partie romande, afin de pouvoir bénéficier pleinement des retombées liées à l'organisation des championnats du monde de VTT 2025. Dans ce sens, il lance un message afin que chaque entité contribue à la réussite prochaine du projet.

Il remercie l'assemblée pour leur écoute attentive.

10. Divers

En collaboration avec la Regions und Wirtschaftszentrum Oberwallis AG (RWO), un projet de campagne pour les élections communales à venir est en cours afin d'alimenter les listes. Le but est de promouvoir l'engagement politique au sein de la population.

La parole n'étant pas demandée, Philippe Varone réitère ses remerciements à l'ensemble des membres du Comité et des collaborateurs de l'Antenne pour leur engagement durant l'année écoulée. Il clôt l'assemblée à 12h15.

Maë Derivaz
Assistante de direction junior

